

ADDENDA AU DOCUMENT APERÇUS DES FONDS FONDS DE PLACEMENT GARANTI – HELIOS2

Le présent Addenda s'applique à la version Avril 2021 du document Aperçus des Fonds du Régime de Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2, à partir du **1^{er} juin 2021**. Il fait partie intégrante du document Aperçus des Fonds et doit être interprété en conséquence.

Les modifications qui suivent sont apportées à la grille commençant à la page 168 du document Aperçus des Fonds, intitulée « Honoraires de gestion, ratios de frais de gestion et honoraires liés aux garanties ». Elles sont également apportées aux ratios de frais de gestion (« RFG ») indiqués dans chaque Aperçu du Fonds des Fonds mentionnés ci-dessous.

Réduction des Honoraires de gestion applicables à 7 Fonds

Depuis le **1^{er} juin 2021**, les Honoraires de gestion du DSF FPG – Croissance – NEI Sélect sont réduits de 0,15 % (15 points de base). Les nouveaux Honoraires de gestion et les RFG correspondants sont les suivants :

Nom du Fonds	RFG – Série 6	Honoraires de gestion – Série 6	RFG – Série 8	Honoraires de gestion – Série 8
DSF FPG – Croissance – NEI Sélect	2,71 %	2,05 %	2,40 %	1,75 %

Depuis le **1^{er} juin 2021**, les Honoraires de gestion des Fonds ci-dessous sont réduits de 0,05 % (5 points de base) :

- DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé;
- DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé;
- DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé;
- DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé;
- DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé;
- DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé.

Les nouveaux Honoraires de gestion et les RFG correspondants sont les suivants :

Nom du Fonds	RFG – Série 6	Honoraires de gestion – Série 6	RFG – Série 8	Honoraires de gestion – Série 8
Portefeuilles FNB Avisé				
DSF FPG – Revenu fixe – Desjardins FNB Avisé	1,67 %	1,20 %	1,32 %	0,90 %
DSF FPG – Conservateur – Desjardins FNB Avisé	2,24 %	1,70 %	1,90 %	1,40 %
DSF FPG – Équilibré – Desjardins FNB Avisé	2,30 %	1,70 %	1,95 %	1,40 %
DSF FPG – Croissance – Desjardins FNB Avisé	2,36 %	1,75 %	2,01 %	1,45 %
DSF FPG – Croissance maximale – Desjardins FNB Avisé	2,41 %	1,75 %	2,07 %	1,45 %
DSF FPG – 100 % actions – Desjardins FNB Avisé	2,47 %	1,75 %	2,13 %	1,45 %

Par conséquent, le document Aperçus des Fonds est amendé pour refléter ces changements. À l'exception de ces changements, le document Aperçus des Fonds demeure inchangé.

Nous vous remercions de faire confiance à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.

Pour en savoir plus

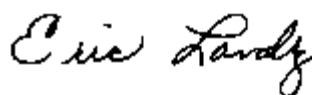
Si vous avez des questions à propos du présent Addenda, veuillez communiquer avec votre représentant ou avec notre secteur Fonds de placement garanti au 1 877 647-5435, option 1-2.

Vous pouvez également communiquer avec nous par télécopieur au 1 888 926-2987, par courriel à fpgserviceclients@dsf.ca ou par courrier à l'adresse suivante: 1, complexe Desjardins, C.P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5.

Nous certifions que la notice explicative, incluant le document Aperçus des Fonds et telle que modifiée par le présent addenda, fournit de façon brève et claire tous les renseignements importants ayant trait au contrat individuel d'assurance à capital variable appelé Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et établi par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Cette dernière entend procéder à la vente continue de contrats individuels d'assurance à capital variable en vertu du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière.



Denis Dubois
Président et chef de l'exploitation



Éric Landry
Vice-président, Solutions de placement